

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation :

L'an deux mille vingt, le trois novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, en un lieu permettant de répondre aux règles sanitaires, à savoir la salle des fêtes municipale.

PRESENTS : SERVENT FRANCOIS, MANCEAU MICHEL, VIOLLET GEOFFROY, TOBI KARINE, OCTEAU STEPHANE, BILLAUD VANESSA, RENOULEAUD BRUNO, CHAUVET MAGUY, GACHINAT PATRICK, CHALONY EMMANUELLE, ANGER GERARD, CHEVALIER INGRID. MORICE ELODIE, BOITEL DOMINIQUE.

ABSENTS EXCUSES : HAMON FRANÇOISE,

PROCURATIONS : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Maguy CHAUVET

Madame CHAUVET Maguy est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres présents.

➔ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**

- Monsieur le maire demande aux membres de son conseil s'ils ont de nouvelles observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020. N'ayant pas d'observations à relever le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

➔ **ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance et précise qu'il ajoute les questions suivantes en questions dites diverses :

- 1- Délibération autorisant Madame CHEVALIER Ingrid, à signer tout document relevant des procédures liées au code de la santé comme les arrêtés d'internement d'office.
- 2- Délibération autorisant Madame CHEVALIER Ingrid, à signer l'acte administratif définissant les conditions de rétrocession, à la commune, des fossés et de la friche, propriétés de l'association foncière non dissoute.

1- Budgets communaux

1-1 Budget général

Monsieur le maire rappelle l'intention de la municipalité de réduire les frais liés à la téléphonie sur l'ensemble des bâtiments. Il rappelle également que les démarches ont été entreprises et les devis signés. Il précise qu'après étude de la proposition CESO, il est apparu plus opportun de faire l'acquisition du matériel : téléphones, switch Cet achat, à terme, permettra une économie substantielle de 6.000 €.

Le coût du matériel s'élève à la somme de 4 842.00 € et doit être comptablement imputé en section d'investissement.

Cette dépense n'est actuellement pas inscrite en investissement ; il convient donc de procéder à une décision modificative du budget en basculant les fonds disponibles en section de fonctionnement vers la section d'investissement sur l'opération existante « matériel informatique »

Après étude du budget, Madame CHEVALIER Ingrid, adjointe en charge des finances, propose la répartition suivante :

Fonctionnement sur le compte 615221 Bâtiment public (réparation)

- 4 842.00 €

Investissement sur l'opération matériel informatique – imputation 2183

+ 4 842.00 €

→ **(Délibération n°1)** : À l'unanimité la décision modificative est adoptée

1-2 Budgets annexes

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal d'annuler un mois de loyer au commerces locaux, en soutien à la perte de chiffre d'affaires constaté lors du confinement phase I.

Monsieur le maire informe qu'il convient d'ajuster cette annulation comptablement. En effet, s'agissant d'une situation exceptionnelle, aucun crédit n'a été inscrit à l'imputation correspondante, à savoir, 6748.

A ce titre il convient de procéder à des décisions modificatives sur l'ensemble des budgets concernés.

Après étude des budgets, madame CHEVALIER Ingrid, adjointe en charge des finances, propose la répartition suivante :

Budget Boulangerie

Fonctionnement sur le compte 615228 Autres Bâtiments

- 568.84 €

Fonctionnement au compte 6748

+ 568.84 €

→ (Délibération n°2) : À l'unanimité la décision modificative est adoptée

Budget salon de coiffure

Fonctionnement sur le compte 615221- Bâtiments

- 360.00 €

Fonctionnement au compte 6748

+ 360.00 €

→ (Délibération n°3) : À l'unanimité la décision modificative est adoptée

Budget Supérette

Fonctionnement sur le compte 615221- Bâtiments

- 494.82 €

Fonctionnement au compte 6748

+ 494.82 €

→ (Délibération n°4) : À l'unanimité la décision modificative est adoptée

2- PERSONNEL

2-1- Mise en place d'un règlement intérieur

Monsieur le maire informe que la commune doit mettre en place un règlement intérieur. Il indique qu'il souhaite la mise en place de ce document au 1^{er} janvier 2021.

Il informe qu'un travail avait déjà été effectué par l'ancien conseil et que celui-ci n'était pas achevé.

Il rappelle que ce règlement est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité :

- ✓ Il fixe les règles de discipline intérieure,
- ✓ Il rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles.
- ✓ Il précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Ce règlement s'appliquera à tout le personnel de la collectivité, quel que soit son statut, posté ou en mission. Il s'adressera à chacun dès lors qu'il est sur son lieu de travail, voir en dehors, s'il effectue une tâche au nom de la collectivité. Il concerne l'ensemble des locaux.

Monsieur le maire, souligne que chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet de règlement, et que chaque observation signalée a été réalisée.

Il rappelle qu'il convient d'approuver ledit document avant envoi au Centre de Gestion pour avis. Une fois l'approbation de cette instance reçue, celui-ci sera considéré comme effectif. Une feuille d'émargement sera réalisée et chaque employé se verra notifier le document.

→ (Délibération n°5) : À l'unanimité le projet de règlement intérieur est adopté

2-3- Arbre de Noël des employés

Monsieur le maire, informe que chaque année, les employés de la commune, reçoivent de la municipalité un présent. Généralement un panier gourmand, et l'année dernière une carte cadeau dans une grande enseigne.

Monsieur le maire indique que lui et ses adjoints, souhaitent, privilégier le retour au panier gourmand, jugeant la carte cadeau impersonnelle.

Dans la mesure du possible, compte tenu du contexte sanitaire actuel, ils souhaitent une remise en mains propres lors d'un instant convivial.

Il rappelle l'importance d'un échange entre les élus et l'ensemble du personnel, dans un cadre moins conventionnel.

Madame TOBI demande si ce moment d'échange sera réservé à monsieur le maire et ses adjoints, ou si l'ensemble du conseil municipal sera convié.

Monsieur le maire, souhaite, si cela est possible, que l'ensemble du conseil municipal soit présent, mais comme signalé, au regard du contexte actuel, il doit réfléchir aux modalités d'organisation. Il propose de noter la date du 17 décembre 2020, et informera l'ensemble des conseillers des décisions prises.

3- Bâtiments/ Voiries/Réseaux

Monsieur BOITEL Dominique souhaite faire un point sur l'avancée des divers travaux réalisés et/ou en cours depuis le dernier conseil municipal.

3-1- Poursuite de l'amélioration du réseau d'eaux pluviales :

3-1-1 Secteur Cour des Landes

Afin de permettre le doublage de l'évacuation des eaux pluviales dans le marais, la commune a procédé à la mise en place d'un second tube de 350 mm avec clapet anti-retour. Cette installation, vient compléter l'existante qui se révélait sous dimensionnée, elle permettra, en cas d'abats d'eaux importants, d'éviter l'inondation d'une partie du village.



3-1-2 Secteur Port Paradis

Monsieur BOITEL indique qu'il a pu rencontrer les responsables de la direction départementale des infrastructures, le 14 octobre dernier, avec pour objectif le curage du fossé d'évacuation. Cette opération devrait se faire prochainement sur la partie relevant du département.

3-2- Travaux d'enfouissement - Rue Garesché :

3-2-1 Tranche 1 : Poste/Mairie/ Ecole

L'enfouissement des réseaux est terminé et permet d'améliorer la circulation dans la commune.

3-2-2 Tranche 2 : Stade

Les travaux sont toujours en cours de réalisation, les équipes estiment une fin des travaux pour la mi-novembre.

3-2-3 Travaux restant à faire

Monsieur BOITEL indique qu'une fois l'enfouissement terminé il restera à réaliser :

- La remise en état de la voirie
- Le raccordement des abonnés à l'électricité et à la téléphonie,
- L'installation des candélabres

3-3- Diverses interventions des agents communaux et /ou de la commune :

Monsieur BOITEL indique que les agents du service technique ont été diligentés à réaliser les tâches suivantes

3-3-1 Remise en état du terrain de tennis municipal :

- Remise en état du grillage,
- Entretien du terrain de jeu
- Abattage des thuyas autour du terrain

3-3-2 Entretien des espaces verts

- Élagage et taille de tous les arbres du square

Il indique également que dans le cadre du renouvellement des équipements vétustes, la commune a fait l'acquisition :

- D'une débrousailluse
- D'un souffleur

- De cisailles

Il informe des devis en cours :

- Achat des D.A.E pour la salle des fêtes et le stade. Ces devis devront être étudiés par la commission ad hoc.
- Étude des réseaux d'eaux pluviales : lancement d'une consultation des cabinets d'études en 2021.

Monsieur GACHINAT indique qu'il a constaté une forte dégradation de la voie « le chemin des Prés ». Il rappelle que cela concerne plusieurs habitations et qu'en l'état, ce chemin est difficilement carrossable.

Monsieur OCTEAU en profite pour indiquer que bien que lié aux travaux en cours le Chemin de Seurat est lui aussi très dégradé.

Monsieur BOITEL indique que pour pallier l'attente de la fin des travaux, plusieurs camions de calcaire ont été commandés et que les agents procèdent au comblement des nids de poules régulièrement.

Monsieur le maire indique qu'il a demandé la commande d'enrobé à froid pour consolider les voies endommagées.

Monsieur BOITEL informe qu'il fera prochainement, avec Monsieur ANGER, le tour de la commune afin de faire le relevé des voies à sécuriser.

Monsieur BOITEL tient à remercier Monsieur RENOULEAUD, pour sa participation à la mise à jour du cimetière : document, plans et organisation.

4- Communication / culture/manifestions/associations

4-1- Manifestations

Madame CHALONY indique qu'au regard du contexte sanitaire et des nouvelles mesures de confinement la plupart des manifestations sont soit annulées soit reportées.

Certaines sont maintenues sur des modalités d'organisation à définir :

- La vente de madeleines, chocolats et fleurs est maintenue par l'APE
- Le téléthon est maintenu avec de nouvelles propositions, notamment la vente de tickets de tombola ;

Madame CHALONY précise que les lots seront conséquents et que les boulangers se sont engagés à vendre également des tickets pour le compte de l'ADN.

Madame CHALONY indique que pour le traditionnel Noël des enfants de l'école et ne pouvant organiser ni spectacle ni sortie, les membres de la commission ont pris la décision de reconduire l'achat d'ouvrages pour les enfants tenant compte de l'âge et du niveau scolaire.

Elle indique que le devis reçu par la librairie le Coureau de Marennes-Hiers-Brouage, est raisonnable et précise que les prix sont alignés sur ceux des grands groupes. Elle souligne l'importance de faire travailler les commerces du secteur et précise que la librairie se charge de la confection des papiers cadeaux.

La commission reconduit également l'opération friandises de Noël (pochons individuels avec chocolats) offert aux enfants. La commune fait appel à promocash.

Madame CHALONY précise que le traditionnel repas de « Noël » et le goûter sont maintenus.

4-2- Associations

Madame CHALONY indique qu'il convient de formaliser la mise à disposition des locaux communaux aux associations. Elle précise avoir travaillé sur la mise en place

- D'un règlement intérieur pour la bibliothèque : gestion, organisation
- D'un règlement intérieur pour la salle des associations. Elle souligne que jusqu'à présent l'organisation est faite entre associations ce qui laisse peu de visibilité à la mairie.
- D'un règlement intérieur pour le stade de foot et ses vestiaires
- D'un règlement intérieur pour le tennis

4-3- Communication

Madame CHALONY informe que les membres de la commission travaillent aux articles du prochain écho de la Saloche.

Madame TOBI indique que concernant les articles qu'elle prépare, il lui manque le retour de l'association ADN quelque peu contrariée par la fermeture des salles. Elle fait part de la demande de Madame MERCIER, à savoir, si elle peut envoyer des photos.

Madame CHALONY indique que toutes les photos sont les bienvenues et s'ajouteront au crédit de la commune.

- Madame CHALONY indique que la commission travaille en parallèle sur la réalisation de l'annuaire des entreprises communales. Elle souligne que c'est un travail de longue haleine.

Madame MORICE souhaite que l'installation en cabinet de : deux kinésithérapeutes, une psychologue et deux infirmières soit communiquée sur le site internet de la commune et sur la page Facebook. Elle estime que cette installation est une chance pour les administrés et que celle-ci doit être soulignée.

Monsieur le maire demande si livret d'accueil est également en cours de réalisation.

Madame CHALONY indique qu'il convient d'achever en premier l'annuaire des entreprises car celui-ci sera joint au livret d'accueil.

- Madame CHALONY indique que la mise à jour du site internet est en cours d'achèvement et que certaines modifications ne sont réalisables que par le chargé de communication de la CDCBM, faisant partie du socle commun.

5- Intercommunalité

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour monsieur le maire souhaite faire un point sur les derniers événements liés à l'élection de monsieur VALLET Mickaël comme sénateur.

Monsieur le maire indique que monsieur VALLET, à la suite de cette élection, ne peut garder que son mandat de conseiller départemental et qu'il a donc démissionné de ses autres fonctions.

Madame BALLOTEAU a été élue maire de la commune de Marennes-Hiers-Brouage et Monsieur MOINET élu comme 1^{er} adjoint.

Monsieur le maire indique que lors de la prochaine séance du conseil communautaire le 5 novembre 2020 seront revotées les vice-présidences ainsi que la représentativité au sein des différentes commissions.

5-1- Adoption du rapport d'activité de la CDCBM

Monsieur le maire rappelle que chaque rapport a été envoyé par voie dématérialisée à chaque conseiller et qu'un exemplaire papier est tenu à leur disposition.

Il indique que les EPCI sont dans l'obligation de présenter un rapport d'activités retraçant :

Les compétences de la structure,

Les moyens humains,

Les moyens matériels,

Les finances,

Les actions menées et les projets réalisés

Les projets à venir

Il précise que ces données sont toujours présentées à l'année N-1

Avant le passage au vote, monsieur le maire demande si des observations sont à formuler. N'ayant aucune observation monsieur le maire soumet ledit rapport à l'approbation du conseil municipal.

→ **(Délibération n°6)** : À l'unanimité le rapport d'activités, tel que présenté, est adopté

5-2- Adoption du rapport d'activité de la Régie des déchets de la CDCBM

Monsieur le maire rappelle que la régie des déchets bénéficie d'un budget autonome et que de ce fait un rapport d'activités est également présenté. Il rappelle que ce rapport a également été envoyé par voie dématérialisée à chaque conseiller et qu'un exemplaire papier est tenu à leur disposition.

Monsieur le maire, souligne que la régie des déchets se porte bien tant sur plan humain que financier.

Avant le passage au vote, monsieur le maire demande si des observations sont à formuler. N'ayant aucune observation monsieur le maire soumet ledit rapport à l'approbation du conseil municipal.

→ **(Délibération n°7)** : À l'unanimité le rapport d'activités de la régie des déchets, tel que présenté, est adopté

5-3- Information sur l'implantation de nouveaux containers verre et papiers

Monsieur le maire informe qu'au regard de l'évolution exponentielle de sa population, la commune peut bénéficier de la mise à disposition de nouveaux containers papier et verre. Il indique que le choix de l'emplacement a été porté à côté du cimetière, limitant ainsi les possibles réclamations mettant en cause les nuisances sonores.

Madame MORICE s'étonne de ce choix, indiquant que certains secteurs regroupant plus d'habitations lui semblent plus opportuns. Elle précise notamment le cas des lotissements des Echives et du Marguin.

Monsieur le maire précise que ce secteur avait déjà été envisagé précédemment mais que suite à plusieurs pétitions d'administrés il avait été abandonné.

5-4- Information sur une police municipale mutualisée

Monsieur le maire réaffirme sa volonté de créer une police municipale mutualisée avec les communes de Saint-Sornin et le Gua.

Il indique qu'au regard des réglementations en vigueur, des incivilités constantes il est nécessaire de créer un poste.

Il précise que son adjoint, Monsieur BOITEL et lui-même sont régulièrement sollicités pour les problématiques suivantes :

- Mécontentement de voisinage,
- Incivilités de tout ordre,
- Dépôts sauvages,
- Irrégularités urbanistiques,
- Divagations d'animaux
- [...]

Il informe avoir rencontré à plusieurs reprises ses homologues et il précise que cette création n'est pas simple. Il souligne que la création de ce type de service est très onéreuse pour les communes entre 30 000 € et 40 000 € par an.

Il indique être en rapport avec les services préfectoraux ainsi qu'avec la commune de Saujon qui, avec d'autres communes, a créé ce service. La définition des conditions et des contraintes est le nerf de la guerre.

Il souhaite qu'une commission soit créée entre les 3 communes pour étudier la faisabilité.

Lorsque les conditions de mise en œuvre et leur coût éventuel seront connus, il appartiendra au conseil de se prononcer sur la création ou non d'un tel service.

6- Demande de subvention

Monsieur le maire indique qu'il convient de définir le montant de la subvention allouée à l'école municipale pour le voyage scolaire organisé juste avant le confinement phase I.

Il informe avoir reçu le bilan financier et indique que l'ancienne municipalité avait donné un accord de subvention allant jusqu'à 1 000.00 €

→ **(Délibération n°7)** : À l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention de 1 000.00 €, nécessaire à l'équilibre financier de ce voyage.

7- Définition des délégués auprès du CNAS

Monsieur le maire indique que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Actions Sociales). Il précise que c'est une association qui permet de faire bénéficier aux salariés des prestations et d'aides. (Financements, réductions loisirs et culture ...)

Monsieur le maire informe que la commune doit désigner un référent pour les élus et un pour les membres du personnel.

Monsieur le maire souhaite savoir qui se porte candidat

Monsieur MANCEAU Michel porte sa candidature

→ **(Délibération n°8) : À l'unanimité**

Monsieur MANCEAU Michel est désigné comme référent élu auprès du CNAS

Madame DESPREZ Audrey est désignée comme référente des employés auprès du CNAS

5- Règlementation

5-1- Monsieur le maire informe avoir pris dans le cadre de son pouvoir de police les arrêtés suivants :

1.- Fermetures des salles communales, City-stade, skate-park et bibliothèque,

2.- Modification de l'arrêté limitant la circulation à 7 tonnes 5 sur les routes de marais et notifiant qu'il est nécessaire de se faire connaître en mairie pour tout tonnage supérieur.

5-2- Monsieur le maire rappelle l'obligation faite aux commune de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Il précise que l'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...).

Il indique que l'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Monsieur le maire rappelle que le projet de PCS a été communiqué par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal.

Monsieur le maire précise que les observations faites ont été corrigées.

→ **(Délibération n°9) : À l'unanimité le plan communal de sauvegarde est adopté**

9- Commission de contrôle – listes électorales

Monsieur le maire indique qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient également de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur le maire informe sur la composition et sur le rôle de celle-ci.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut

de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;

- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

La commission de contrôle a deux missions

- s'assurer de la régularité des listes électorales,
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Monsieur le maire informe avoir été sollicité par les services préfectoraux pour qu'il fasse une proposition de personnes aptes à siéger au sein de cette commission, monsieur le maire indique les noms des personnes proposées :

1- Conseiller municipal

Nom patronymique: CHAUVET
Prénom usuel: Maguy

1- Délégué de l'administration

Nom patronymique : COUNIL
Nom marital : VIAUD
Prénom usuel Claudine

OU

Nom patronymique : GIRAUD
Nom marital : PINAUD
Prénom usuel : Chantal

1- Délégué du TGI

Nom patronymique : VIOLLET
Prénom usuel Yves

OU

Nom patronymique : BESSON
Prénom usuel : Yvan

10- Questions diverses

10-1- Délibération autorisant Madame CHEVALIER Ingrid, à signer tout document relevant du code de la santé

Monsieur le maire indique qu'en cas d'absence, Madame CHEVALIER Ingrid, doit pouvoir signer en son nom, tous documents liés à la mise en place de procédure d'urgence.

→ (Délibération n°10) : À l'unanimité la délibération est adoptée

10-2- Délibération autorisant Madame CHEVALIER Ingrid, à signer l'acte administratif définissant les conditions de rétrocession des fossés et de la friche, propriétés de l'association foncière non dissoute.

Monsieur le maire indique que la commune arrive au bout de cette procédure et qu'il a pu rencontrer Monsieur LABBE, président de l'association foncière afin de définir les contours de cet acte. Monsieur LABBE, après lecture, souhaite affiner quelques points.

Une fois ces points éclaircis et ou modifiés, la signature pourra être effective.

Toutefois, Monsieur le maire indique ne pas pouvoir signer l'acte et demande au conseil de bien vouloir autoriser Madame CHEVALIER, 1^{ère} Adjointe à le signer.

→ (Délibération n°11) : À l'unanimité la délibération est adoptée

Avant de lever la séance Monsieur le maire souhaite procéder à un tour de table. Chaque membre du conseil peut ainsi exprimer demandes/souhaits/observations :

- Monsieur VIOLLET Geoffroy : informe que Monsieur VIOLLET Yves, ancien adjoint, a toujours à son domicile la sono du comité des fêtes en sommeil. Il souhaite que la commune vienne l'en délester. Monsieur le maire indique qu'une équipe viendra la récupérer.

- M. RENOULEAUD Bruno : Signale que le bois de Seurat est une vraie décharge à dépôts sauvages et s'interroge sur ce que la commune peut mettre en place. Monsieur le maire déplore une nouvelle fois les incivilités. Il indique que le bois de Seurat est la propriété de plusieurs propriétaires privés et que de ce fait la commune ne peut intervenir. La gendarmerie ne pourra intervenir que si les contrevenants sont pris sur le fait.

- Mme TOBI Karine : salue le message de Monsieur le maire concernant les délations relatives au non-respect du confinement. Il indique que des observations lui ont été faite sur le choix de mots... Monsieur le maire indique que pour certains le choix des mots importe peu, seule la contestation leur est familière. Il regrette cet acharnement et indique que satisfaire tout le monde est un exercice bien difficile à faire.

- Mme MORICE Elodie : pas d'observation particulière à formuler

- Mme BILLAUD Vanessa : déplore la panne électrique sur la commune et s'inquiète du retour à la normal. Monsieur le maire déplore cette panne générale et espère un prompt retour à la normalité. Il précise que les travaux en cours sur la commune n'ont aucun lien.

- M. OCTEAU Stéphane : pas d'observation particulière à formuler

- M. GACHINAT Patrick : regrette que toutes les poubelles publiques soient ôtées en même temps. Bien qu'il comprenne le souci de remise en état de celles-ci, il indique qu'un échelonnement aurait été plus judicieux.

Il Indique que des faux gendarmes circulent et verbalisent des personnes vulnérables pour non-respect des règles de confinement.

- Mme CHAUVET Maguy : pas d'observation particulière à formuler
- M. MANCEAU Michel : Dans le cadre des mesures liées au confinement phase II, il souhaite savoir s'il est possible de faire des déplacements à plusieurs dans un véhicule. Monsieur le maire indique qu'à ce jour rien ne l'interdit.
- M. ANGER Gérard : pas d'observation particulière à formuler
- Mme CHALONY Emmanuelle : pas d'observation particulière à formuler
- Mme CHEVALIER Ingrid : pas d'observation particulière à formuler
- Monsieur le maire : indique qu'il a rencontré l'avocat de la commune dans l'affaire qui oppose celle-ci à Monsieur LEFEVRE (cimetière protestant). Il indique que celui-ci a un nouvel avocat et que nous attendons ses nouvelles conclusions.

Il indique que l'ensemble des maires du Bassin de Marennes ont adressé un courrier à monsieur le Préfet pour le maintien de l'ouverture des petits commerces.

Séance levée à 20h57

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Legendre', with a horizontal line underneath.

Le maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail.